

## Conjoncture Nationale

Malgré un environnement international difficile, l'économie tunisienne a enregistré en 2008 une croissance solide de 5,1% en termes réels contre 6,3% en 2007 grâce à la vigilance et aux mesures prises par les autorités politiques et monétaires pour limiter l'impact de la crise mondiale sur l'activité nationale.

Durant les premiers mois de l'année 2009, certains secteurs exportateurs ont continué de montrer des signes forts de détérioration tel le cas des industries mécaniques et électriques, du textile & habillement et du cuir & chaussures qui ont été affectés par la contraction de la demande mondiale et la baisse des prix internationaux.

Le secteur touristique risque d'enregistrer des pertes significatives, la croissance des recettes touristiques en devises commence à accuser un certain ralentissement.

La production industrielle a également affiché des résultats décevants au cours des premiers mois de l'année en cours en raison de la décélération marquée de la cadence de progression des industries manufacturières.

Quant à l'évolution des prix, l'inflation suit une tendance à la baisse depuis le début de l'année et il est attendu que cette détente sur les prix se poursuivra au courant de 2009. Tenant compte de cette prévision, la Banque Centrale de Tunisie a baissé son principal taux directeur de 75 points de base, le ramenant à 4,5% lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 17 février 2009 afin d'alléger les charges financières des entreprises et faciliter les opérations de financement. Cette initiative s'est accompagnée par l'annonce d'autres décisions rentrant également dans le cadre des efforts déployés pour parer aux retombées de la crise sur l'économie nationale et la compétitivité des PME tunisiennes. Il s'agit de la possibilité du rééchelonnement des dettes non remboursées sans donner lieu au classement des entreprises.

La BCT a, en outre, permis l'institution au profit des banques des facilités permanentes de prêts ou de dépôts à 24 heures afin de leur permettre de couvrir leurs besoins ou de placer leurs excédents temporaires de liquidité auprès de la Banque Centrale de Tunisie (Circulaire aux Etablissements de Crédit n°2009/07 du 19 février 2009 portant sur l'organisation du marché monétaire).

**Source** : la Banque Centrale de Tunisie.